

# LIVRET

## Information et dialogue

Projet de création d'une centrale  
hydroélectrique sur le Bastan de Barèges  
Communes de Sers et Barèges



### Volume 1

Livret support pour recueillir vos expressions (questions, remarques et propositions)

### Volume 2

Planches de l'exposition du 14 septembre 2021

Contact

Acceptables Avenir - [info@acceptablesavenir.eu](mailto:info@acceptablesavenir.eu)

09.75.40.10.86 - 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne

# Volume 1

## Livret support pour recueillir les questions, expressions et suggestions

Projet de création d'une centrale hydroélectrique  
sur le Bastan de Barèges

Communes de Sers et Barèges

Contact

Acceptables AvenirS - [info@acceptablesavenirS.eu](mailto:info@acceptablesavenirS.eu)  
09.75.40.10.86 - 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne

# Votre implication

Une exposition pour ouvrir un échange autour du Projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le Bastan de Barèges

Merci de transmettre vos expressions avant  
**le 30 septembre à minuit (coordonnées ci-dessous)**

**Restitution** prévue autour du **15 octobre**

**Vous êtes invité-e-s à formuler vos expressions = questions, remarques et propositions à l'aide des fiches de ce livret.**

**Acceptables AvenirS garantit que chaque expression sera analysée**

*Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre livret en le déposant dans la salle avant votre départ ou par un envoi à :*

- [info@acceptablesavenirS.eu](mailto:info@acceptablesavenirS.eu)
- Acceptables AvenirS - 20 rue Hermès, 31520 Ramonville St-Agne

## Pour que vous puissiez suivre vos propositions, choisissez le mode d'identification de vos fiches

<b>Identification anonyme</b>	
Votre code: (2 lettre, 3 chiffres)	

**OU**

<b>Identification par vos coordonnées</b>	
Nom	
Adresse mail	
Tel	
<i>J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables AvenirS dans le cadre de la concertation selon sa politique de confidentialité (*)</i>	<i>signature</i>

### Pourquoi identifier vos fiches?

La concertation est ouverte et transparente.

- Vous pouvez vérifier l'analyse de vos propositions tout au long de la concertation
- Si vous renseignez votre e-mail, vous pouvez recevoir les informations tout au long du processus

#### **(\*) UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

##### **Durées de stockage de vos données**

Les données personnelles en notre possession sont conservés indéfiniment.

##### **Les droits que vous avez sur vos données**

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse [info@acceptablesavenirS.eu](mailto:info@acceptablesavenirS.eu)

##### **Transmission de vos données personnelles**

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelconque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

##### **Informations de contact**

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse [info@acceptablesavenirS.eu](mailto:info@acceptablesavenirS.eu)

##### **Procédures mises en œuvre en cas de fuite de données**

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuitées et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

***Souhaitez-vous être tenu-e informé-e par Acceptables  
Avenirs des suites du projet ?***

<b>OUI</b>	
<b>NON</b>	

<b><i>Remarques</i></b>

Votre code:	
Nom	
Adresse mail	
Tel	

*Avez-vous des questions, remarques ou propositions pour les thèmes suivants*

	<b>OUI (*)</b>	<b>NON</b>
Technique (structures, fonctionnement,...)		
Environnement		
Paysage		
Accompagnement du territoire		
Autres		
Autres		

*(\*) merci de détailler dans les fiches suivantes*

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

## • Technique

Questions

Remarques

Propositions

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

## • Environnement

Questions

Remarques

Propositions

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

## • Paysage

Questions

Remarques

Propositions

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

## • Accompagnement du territoire

Questions

Remarques

Propositions

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

- **AUTRE (préciser)**

Questions

Remarques

Propositions

## Fiche – Vos propositions

<i>Votre code:</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse mail</i>	
<i>Tel</i>	

***D'autres points d'attention ?  
D'autres suggestions ou propositions ?***

## Information et dialogue - Exposition

Mardi 14 septembre 2021 – Salle des fêtes de Barèges  
Journée d'information et de dialogue,  
suivie de deux semaines d'exposition

**Projet de création d'une centrale hydroélectrique  
sur le Bastan de Barèges  
Communes de Sers et Barèges**



# Le plan de l'exposition



## Les dix panneaux de l'exposition présentent

- ✓ L'historique du projet
- ✓ Le projet initial et les ajustements
- ✓ Les ouvrages du projet ajusté (3 panneaux)
- ✓ Les ouvrages dans le paysage (2 panneaux)
- ✓ L'accompagnement de territoire
- ✓ Les actions sur le territoire
- ✓ Le calendrier



# L'historique du projet

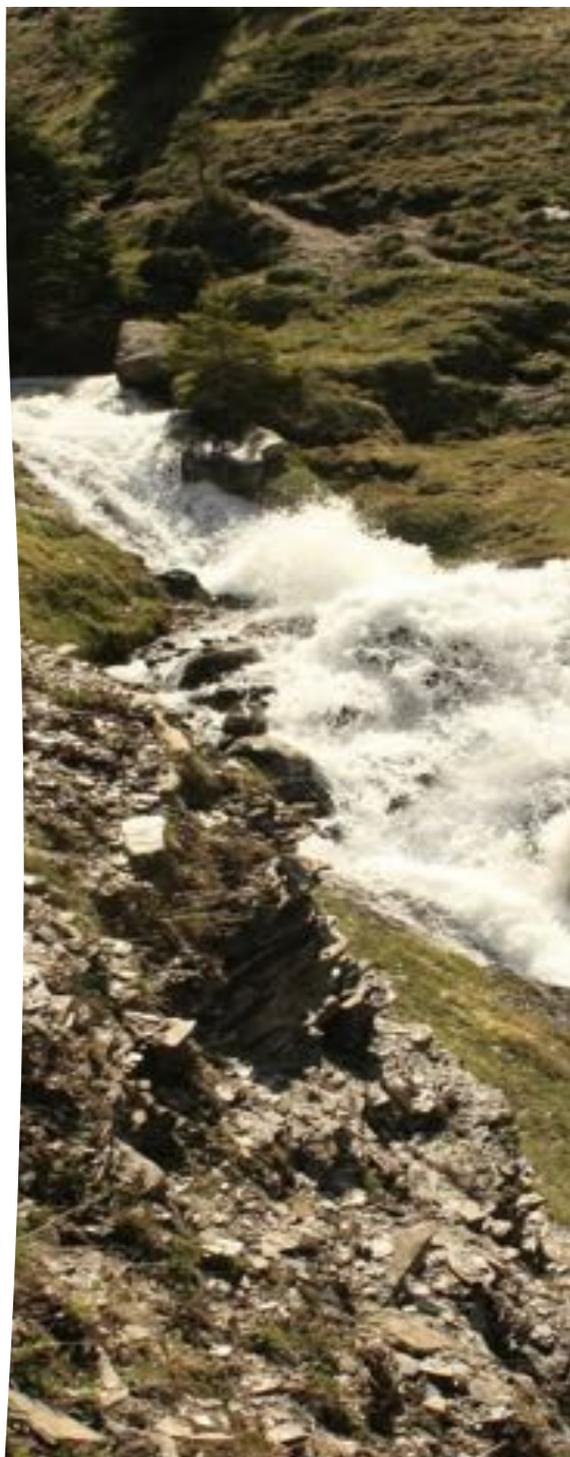
Le cours d'eau Bastan de Barèges a été un des 8 sites des Hautes-Pyrénées définis à enjeu prioritaire énergétique, pour la production hydroélectrique, présentant les enjeux environnementaux limités au regard de son caractère fortement anthropisé.

L'appel d'offre national pour la petite hydroélectricité a donné lauréat le 23 août 2018 le projet PYREN sur le Bastan.

Mi-novembre 2020, après 3 ans ½ d'élaboration et l'intervention de plusieurs bureaux d'études (EURETEQ, AMIDEV, PINGAT Environnement & Milieux Aquatiques, Les Etudes de K., APM Architecture), PYREN a déposé le dossier de demande d'autorisation environnementale conforme à l'appel d'offres et au certificat de projet, déclaré complet.

En janvier 2021, l'administration a invité PYREN à revoir le projet en tenant compte de l'avis des services consultés.

Dans ce contexte, PYREN a élaboré un projet ajusté, tel que présenté ici.

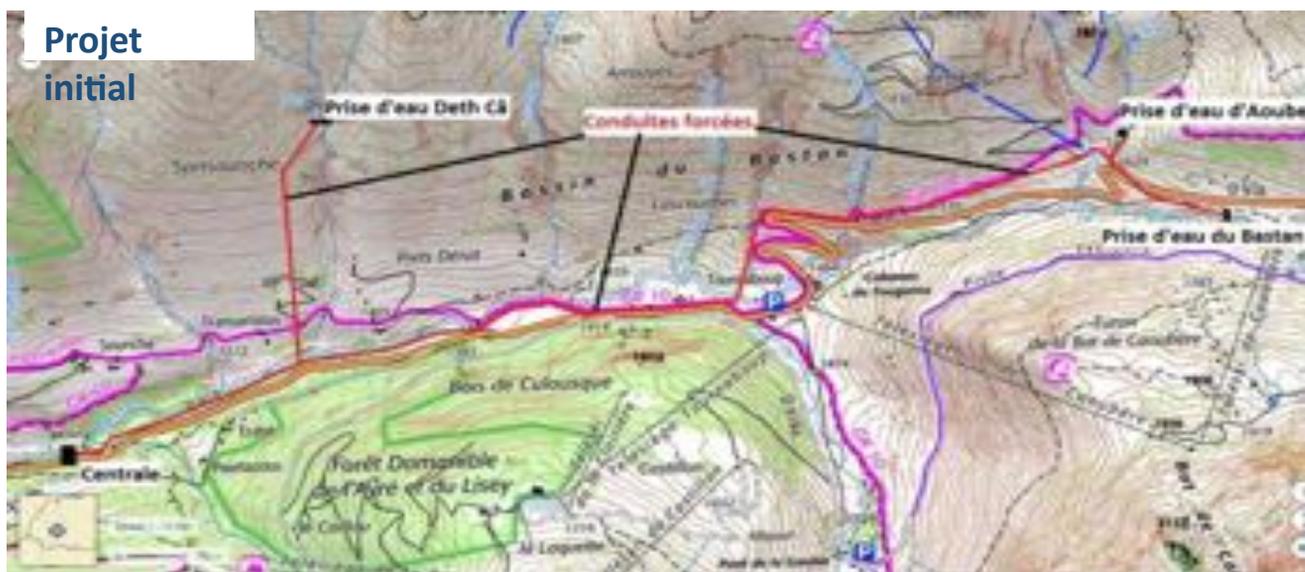


# Le projet initial et les ajustements

Le projet initial consistait à capter les **eaux du Bastan de Barèges**, du **ruisseau d'Aoube** et du **ruisseau Deth Câ** pour les turbiner à l'aval de la confluence du Bastan et du torrent de la Glère.

La production attendue du projet est de **12 millions de kWh** avec une puissance maximale nette de 3 700 kWh.

## Projet initial



Le projet a été **ajusté en 2021** :

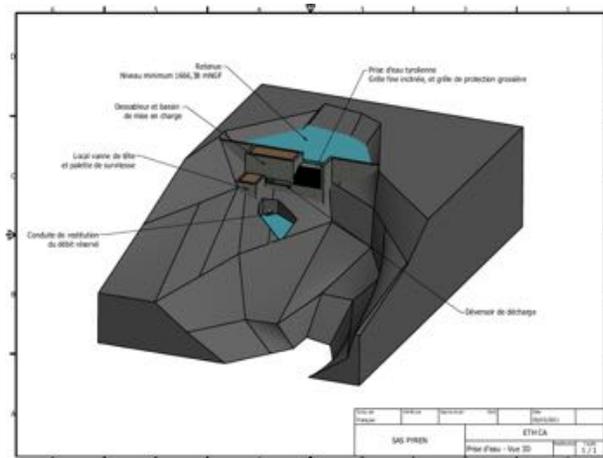
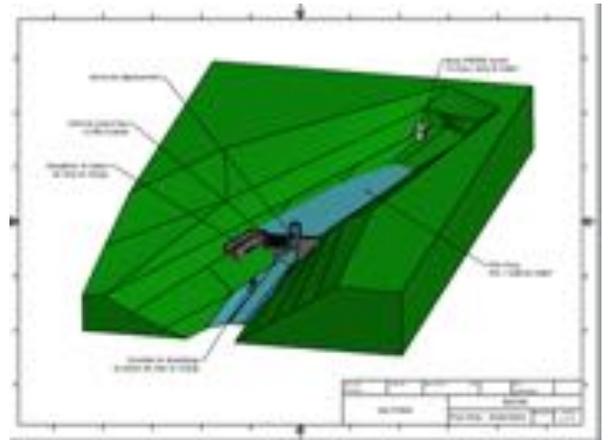
- Seront captées deux prises d'eau et non trois – le ruisseau d'Aoube ne sera pas capté (application de l'évitement et de la réduction des impacts).
- L'emplacement de la prise d'eau du Bastan sera modifié pour éviter une zone humide potentielle.
- Le tracé de la conduite forcée sera modifié en plusieurs lieux pour éviter des zones humides et des zones naturelles en privilégiant le passage sous des zones artificielles.

# Les ouvrages du projet ajusté (1/3)

## Projet ajusté



La prise d'eau sur le Bastan de Barèges est à une altitude de 1655 m en aval de la buse du plateau de Caoubère, déplacée environ 100m en aval pour éviter une zone humide en berge. L'inclinaison du seuil de type Coanda est adaptée pour le passage de la faune sauvage. Le débit réservé (50 l/s) représente 18% du module.



La prise d'eau sur Eth Câ est à une altitude de 1665 m, en aval de la prise d'Alimentation en Eau Potable. Le débit réservé a été augmenté de 15% en affinant l'étude hydrologique initiale. La méthode d'estimation des débits minimum biologiques sur les deux prises d'eau a été adaptée aux torrents de montagne.

## Les ouvrages du projet ajusté (2/3)

Le **tracé des conduites forcées**, qui transportent l'eau des prises d'eau à la centrale, pour la production d'électricité, a été adapté, pour **éviter des zones humides** et **privilégier le passage dans des zones artificialisées** (routes existantes, pistes de ski de la station du Grand Tourmalet/Barèges-La Mongie).

Les conduites seront en **acier** revêtu intérieur et extérieur.

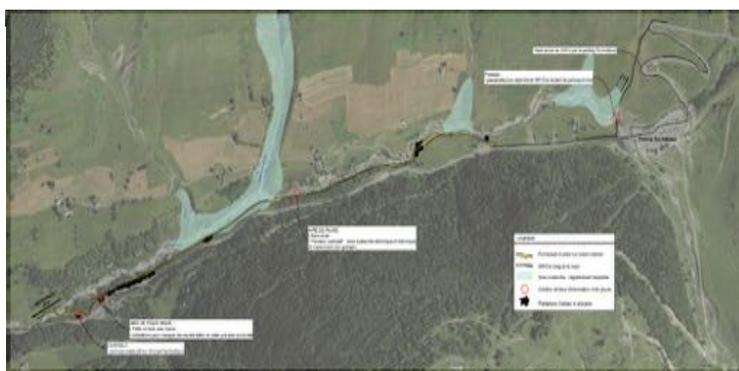
Celle du Bastan (4 500m environ) sera **enfouie** essentiellement sous le vieux chemin du Pic en partie haute, rejoindra la route du Tourmalet à l'extrémité aval du parking de Tournaboup, la suivra jusqu'à l'embranchement de l'ancienne route désaffectée qu'elle suivra jusqu'au bâtiment centrale.

Celle d'Eth Câ (1 000m environ), sera **enfouie** en parallèle de la conduite d'adduction d'eau jusqu'à la piste des plateaux, qu'elle traversera pour plonger vers le Bastan qu'elle traversera sous son lit pour retrouver la conduite provenant de celui-ci.



Des **aménagements** sont prévus en accompagnement de la pose des conduites :

- création d'une **promenade** le long de l'ancien chemin,
- **passerelle** pour rejoindre le GR10 en évitant Tournaboup,
- **aire de pause**,
- **aire de pique-nique**,
- plantations d'**arbres**.



## Les ouvrages du projet ajusté (3/3)

La centrale est constituée d'un **bâtiment de 120m<sup>2</sup>** environ.

Il est situé en bordure de piste communale **en contrebas de la route** du Tourmalet le long de la piste de ski « retour » de Barèges,

à **proximité au poste de transformation** pour la livraison de l'énergie produite.

Il sera couvert en **ardoises**.



Vue depuis la RD 918



Vue en contre bas



Il abritera les **organes de production** :

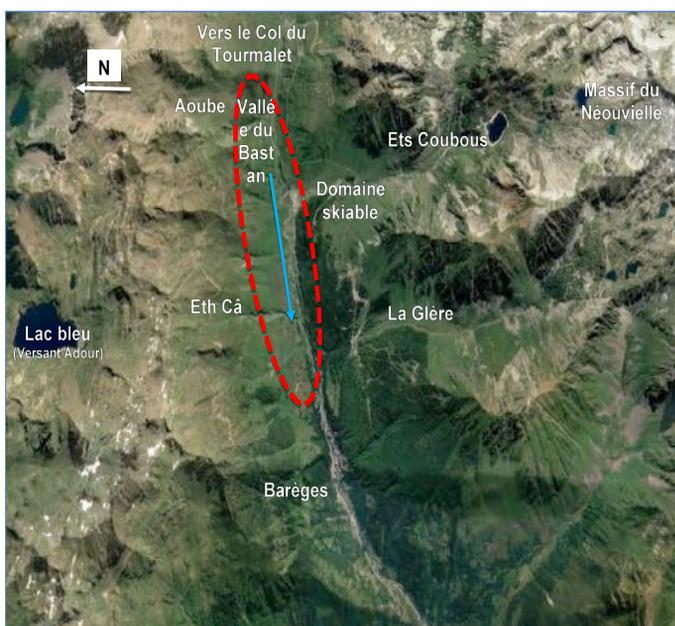
- La turbine type Pelton multi jets, sa vanne de pied boisseau sphérique et son groupe hydraulique de commande ;
- L'alternateur, son armoire de puissance ;
- Les armoires de contrôle, commandes, automatismes, télésurveillance et gestion ;
- Le transformateur moyenne tension 20kV ;
- le poste de livraison.

Le canal de fuite de **restitution** des eaux s'effectuera directement dans le Bastan, de l'autre côté de la piste, sous laquelle il sera enfoui.

# Les ouvrages dans le paysage (1/2)

La vallée du Bastan est inscrite aux sites classés au titre des Paysages. Son classement est lié aux reliefs créés par les cours d'eau qui la composent. Il est très marqué par plusieurs activités anthropiques, au premier rang desquelles le pastoralisme et la station de ski.

Un travail d'insertion paysagère des ouvrages a été mené.



Une **attention particulière** a été portée aux prises d'eau et à la centrale, les conduites forcées étant enterrées.



Prise d'eau du Bastan



Prise d'eau d'Eth Câ

Visualisation en 3D

## Les ouvrages dans le paysage (2/2)

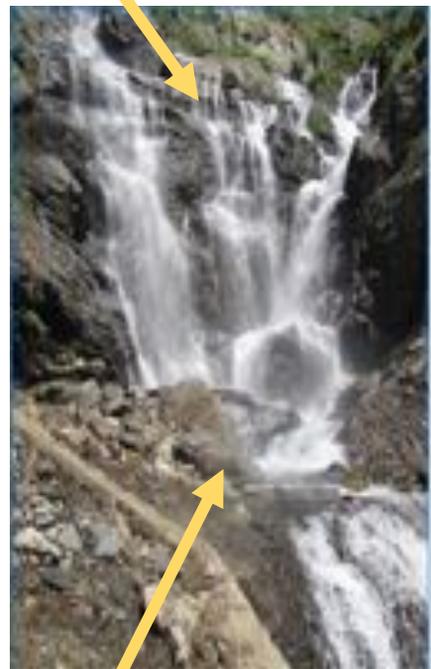


Secteur Eth Câ depuis la montée de l'Ayré, sans et avec zoom



Emplacement de la prise d'eau d'Eth Câ

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



Future prise d'eau

Cette prise d'eau peut être couverte par la neige 8 mois par an



Vues de l'emplacement du futur bâtiment de la centrale

# L'accompagnement du territoire

Différentes actions sont prévues et possibles pour **insérer** et **accompagner** le projet dans le territoire, l'histoire et le paysage du Bastan

Des **modifications lourdes** portant sur le tracé des conduites, l'emplacement des prises d'eau et de la centrale, la valeur des débits réservés, par rapport au projet initial, ont déjà été réalisées, suite aux échanges avec l'administration.

Des **ajustements** sont encore envisageables sur l'aménagement et l'accompagnement du territoire.

## Des actions déjà engagées et présentées

Création d'une **promenade piétonne** le long du Bastan, avec aménagements paysagers et passerelle architecturale intégrée (garde-corps démontables l'hiver)

Mise en place de **panneaux explicatifs** de l'histoire du Bastan, de sa perception, du classement de son bassin

Prise d'eau d'Aoube supprimée, permettant des **débits plus importants** maintenus dans le Bastan

Valeurs élevées de **débits réservés** aux prises d'eau du Bastan et d'Eth Câ pour préserver la biodiversité liée au milieu aquatique

**Conduites enterrées** sauf à la passerelle (garde-corps démontables pour l'hiver)

**Retombées financières** pour les communes de Barèges et de Sers (taxes foncières, redevances)

**Borne incendie** sur la commune de Barèges, à partir de la conduite forcée

## D'autres actions peuvent être envisagées

Modifications du tracé et l'aménagement de la **promenade** et de la **passerelle**, y compris avec la plantation d'arbres le long de la promenade hors zones d'avalanche.

Modification de **l'insertion paysagère** des prises d'eau et de la centrale

Remplacement de la **canalisation du Bastan** située juste en amont de la prise d'eau, par un pont-cadre/dalot, permettant de recréer la continuité du lit du Bastan (110 ml) avec franchissabilité pour animaux

Présence de PYREN, comme **opérateur économique**, auprès des communes pour **au moins 40 ans**, développant la capacité de soutien à des projets d'intérêt public sur le territoire

Implication de PYREN dans des **actions à mettre en place** avec les communes, les habitants et leurs représentations (associations).

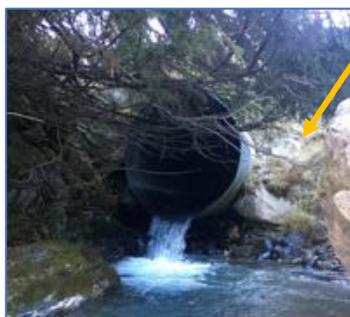
# Les actions sur le territoire



Vues des projets paysagers : promenade (à gauche) et passerelle (à droite)



Canalisation de 110ml existante – à remplacer éventuellement par un pont-cadre



Exemple de pont-cadre permettant le franchissement des animaux

Mesures de continuité écologique des cours d'eau



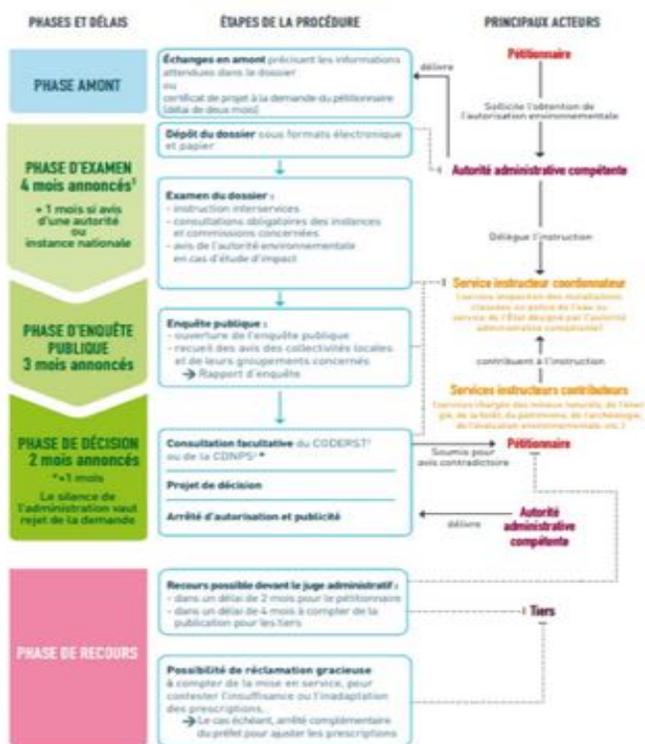
Le livret est à votre disposition pour recueillir vos questions et expressions sur les éléments présentés.

# Le calendrier

## Calendrier de l'instruction administrative, pour obtenir l'autorisation de construire l'aménagement hydroélectrique et de l'exploiter

Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé fin octobre 2021 auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Le service instructeur est la DDT (direction départementale des territoires). Les délais d'instruction administrative attendus sont ceux mentionnés dans le schéma suivant (source : Ministère en charge de l'écologie). Une décision est souhaitée en milieu d'année 2022.

### LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être espacés, arrêtés ou prorogés - délai suspendu en cas de demande de complément - possibilité de rejet de la demande si dossier incomplet ou incompréhensible - possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CODERST : Conseil régional de la protection de la nature. 3. CDNPS : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

## Calendrier du dialogue

La date limite pour faire parvenir vos questions et expressions est **le 30 septembre à minuit** par courriel à [info@acceptablesavenir.eu](mailto:info@acceptablesavenir.eu), en les inscrivant sur le livret mis à disposition ou en les envoyant par voie postale chez Acceptables Avenirs - 20 rue Hermès – 31 520 Ramonville-Saint-Agne.

Autour du **15 octobre**, une restitution de vos suggestions sera organisée (les modalités seront décidées après la journée du 14 septembre).



Merci de vos contributions..

